

CS_2025_015

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité Syndical du 09 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 14 h, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 3 décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 18 titulaires pour 18 voix – 18 suppléants

Présents ce jour : 13 Procurations : 0 représentant au total 13 voix

Étaient présents :

Monsieur Gervais EGAULT, Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur André COËNT, Madame Marie-Annick GUILLOU, Madame Carine HUE, Monsieur Yann KERGOAT, Monsieur Patrice KERVAON, Monsieur Éric LE CREURER, Monsieur Joël LE JEUNE, Monsieur Erven LEON, Monsieur Loïc MAHÉ, Monsieur MAINAGE Jacques, Madame Nadine SALLOU-LE GUEN

Étaient excusés : Madame Marie-Louise DRONIOU

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Monsieur Joël LE JEUNE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Admission en non-valeur

Le Service de Gestion Comptable (SGC) de Lannion a présenté le 08 septembre 2025 la liste des admissions en non-valeur (ANV) du budget 59800 pour un montant total de 6 218.54 €. Or le 12 novembre 2025, les titres 176 et 177, émis en 2024, à l'encontre de la société « VISTAJET GMBH » et présents sur la liste ANV soumis par le SGC le 08/09/2025 ont été payés. Il convient donc de retirer les titres 176 et 177, de l'exercice 2024, émis pour un total de 3 159.30 € de la liste des ANV présentée par le SGC.

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** L'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- VU** Les crédits ouverts au Budget Primitif (BP) du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose par délibération n°CS_2025_011 du Conseil Syndical du 02 avril 2025 ;
- VU** L'état adressé par le SGC sur les taxes et produits irrécouvrables ;

Admission en non-valeur

Compte	Année	Montant présenté par le SGC	Montant Admis par le Syndicat Mixte Aéroport
6541	2017 à 2025	6 218,54 €	3 059,24 €
TOTAL			3 059,24 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A LA MAJORITÉ (par 12 pour et 1 contre), DÉCIDE DE :

- ACCEPTER** en non-valeur la somme de 3 059.24 € et d'imputer la dépense correspondante sur le budget du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion tel qu'exposé ci-dessus ;
- REJETER** la somme de 3 159.30 € présentée en ANV par le SGC pour la société « VISTAJET GMBH »
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant de la structure à signer tout document relatif à ce dossier ;
- PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget concerné ;

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par transmission le 10/12/2025
Publiée et affichée le 10/12/2025

**LE PRÉSIDENT,
Gervais EGAULT**

**LE PRÉSIDENT,
Gervais EGAULT**

